

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

**Paix - Travail - Patrie**

**Peace - Work - Fatherland**

-----  
**MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE**  
-----

-----  
**MINISTRY OF BASIC EDUCATION**  
-----

**PARTENARIAT MONDIAL POUR L'EDUCATION : DEUXIEME CONFERENCE DE  
RECONSTITUTION DES RESSOURCES - Bruxelles, 25 - 26 juin 2014**  
-----

**ENGAGEMENTS DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Madame La Présidente du Partenariat Mondial pour l'Education,

Madame la Directrice Générale de l'UNESCO,

Madame la Directrice Exécutive Adjointe de l'UNICEF,

Excellences, Mesdames et Messieurs, en vos grades et titres,

La Constitution de la République du Cameroun stipule que l'éducation est un droit fondamental pour tout enfant. L'enseignement primaire est obligatoire. Dans le cadre de l'universalisation de l'enseignement primaire, le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a décidé de la gratuité de ce niveau d'enseignement.

En 2005, le Cameroun a souscrit à l'initiative du PME. En 2010, le Président de la République avait pris un engagement solennel pour la mobilisation des ressources en faveur de l'Education Pour Tous. En 2013, sous Sa Très Haute impulsion, le Gouvernement s'est engagé à :

- Accroître les financements intérieurs de l'éducation de 18.3% en 2011 à 22 % en 2020 ;
- Améliorer la part du financement intérieur de l'enseignement primaire en le faisant passer de 34,7% en 2011 à 41.5% en 2020 ;
- En matière de planification du système éducatif: renforcer le Système d'Information et de Gestion de l'Education ;

- Dans le cadre de la reddition des comptes, le Gouvernement encourage la redevabilité des structures déconcentrées et améliore la gestion du système par l'implication des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Communautés et des autres acteurs de la Société Civile ;
- En matière d'équité, le Gouvernement a pris des mesures pour stimuler la demande de scolarisation des filles et celle des enfants vulnérables en affectant des dotations budgétaires spécifiques ;
- Dans le cadre de la lutte contre les déperditions scolaires, des mesures administratives et pédagogiques prises, permettent aujourd'hui une réduction significative du taux de redoublement (de 30% en 2002 à 14% en 2013) ;
- Une dynamique est en cours pour asseoir le développement de l'éducation inclusive.

Toutes ces actions, mises en œuvre avec le concours des Partenaires au Développement, traduisent la volonté politique et l'engagement ferme du Cameroun en faveur de l'éducation de tous les enfants, sans distinction d'âge, de sexe et de classe sociale.

Le Cameroun souhaite une plus grande mobilisation de ressources par tous les acteurs.

J'exprime la profonde gratitude du Gouvernement camerounais au Partenariat Mondial pour l'Education et à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers pour les appuis multiformes apportés au Cameroun et à tous les pays en développement.

Je vous remercie pour votre bien aimable attention.

**Madame YOUSOUF née HADIDJA ALIM**  
Ministre de l'Education de Base du Cameroun  
Représentante de la Circonscription Afrique II  
du Partenariat Mondial pour l'Education